

Alessandro Porotto
Assistant-Doctorant
École polytechnique fédérale de Lausanne, Suisse
alessandro.porotto@epfl.ch, +41 21 6933266

Siedlung : standardisation et invention architecturale

Entre la première version du programme et la déclaration finale du Congrès international d'architecture moderne de 1928 il y a une différence essentielle. Dans le premier cas un des points du débat concerne la « standardisation ». Pendant les journées de travaux à La Sarraz, l'architecte Ernst May donne une conférence à propos de cette thématique, en exposant les réalisations de Francfort. L'absence de la standardisation dans la déclaration finale, rédigée en juin, peut être mise en relation avec l'article d'Ernst May publié sur *Das neue Frankfurt* dans le numéro de juillet-août de la même année : le texte expose certains points similaires à ceux débattus à l'occasion du Congrès, notamment la standardisation, à l'aide des Siedlungen construites par le programme de logement francfortois.

La présente contribution propose de partir de ces différences et coïncidences pour observer de manière critique une sélection d'exemples significatifs de Francfort, qui ont eu un impact fort tant au niveau urbain qu'architectural. Aujourd'hui, les Siedlungen constituent des composantes de la structure de la ville contemporaine : elles sont, dans leur ensemble et dans leurs particularités, des parties urbaines qui se sont adaptées aux changements des dynamiques urbaines et de la société. Leur présence permet d'aborder deux thèmes de la déclaration du Congrès qui sont particulièrement actuels encore aujourd'hui : la densité bâtie et la dimension collective du logement.

Grâce aux re-dessins inédits réalisés sur la base de documents d'archive, cette contribution vise à montrer les nombreuses solutions adoptées à travers la relation entre les surfaces bâties, les surfaces des espaces verts et celles de circulation. En effet, l'analyse comparative des Siedlungen a également pour objectif de vérifier un aspect fondamental contenu dans le programme provisoire : « la standardisation ne doit pas limiter l'invention architecturale ».